

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 9  
Nbre de suffrages exprimés : 9

Votes : Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille dix neuf, le cinq novembre à 9h30**

**Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC, en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis**

**Date de convocation : 24 octobre 2019**

**Étaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC-DERVILLE- LABARRIERE QUENTIN.  
MM CORSAN- DELAUNAY- GIRARD - PLISSON- ROUSSEAU**

**Délibération N°2019-05-057- Budget Principal DM n°2**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;*

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article unique : d'approuver la décision modificative suivante :

D 6574 Subvention aux asso : + 1 500€  
R 6419 Remboursement personnel : + 1 500€

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 5 novembre 2019

**La Présidente**  
  
**Françoise de Roffignac**  
Comité Syndical Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde